



COMITE TECHNIQUE DE SERVICE CENTRAL DE RESEAU DGAC DU 20 MARS 2018

Le procès-verbal de la réunion du 4/11/2016 a été validé sans remarque particulière.

ORGANISATION DU SGTA

L'administration a présenté son projet d'arrêté de réorganisation du service SGTA à Aix en Provence.

Le Chef du service a justifié cette réorganisation par trois raisons :

- Une nécessaire évolution de son offre de service auprès des compagnies aériennes, en exploitant notamment les leviers du numérique et du digital,
- Un besoin de réinterroger l'efficacité opérationnelle des pratiques de travail,
- Un Système d'Informations s'appuyant sur un socle technique devenu obsolète, reposant notamment sur 4 applications entraînant des pertes de productivité et ne couvrant pas l'intégralité des besoins d'interactions entre les SI métier et le SIF.

Cette réorganisation sera suivie de l'accompagnement des personnels concernés :

- Entretien individualisé avec chaque agent pour leur présenter la réorganisation et leur proposer une nouvelle fiche de poste. A ce jour toutes les personnes ont accepté leur nouvelle fiche de poste à l'exception d'un agent.
- Des formations pour l'utilisation des nouveaux logiciels et de la pratique de l'anglais.

FO a reconnu le travail important qui a été fait pour préparer cette réorganisation. Nous avons demandé que les postes d'expert qui étaient créés soient accompagnés du niveau indemnitaire correspondant et nous avons voulu savoir quel serait le support informatique au niveau d'Aix en Provence.

La Secrétaire Générale a répondu que le niveau indemnitaire serait revu en fonction de la dénomination des postes. Le Chef du SCTA a indiqué qu'au niveau national la DSI était maître d'œuvre pour les évolutions du système d'informations et que le service informatique de la DSAC Sud Est serait le support de proximité.

L'ensemble des OS a voté « POUR » cette réorganisation.

RESTRUCTURATION DU BUREAU DE LA LOGISTIQUE

Le Chef de cabinet nous a présenté un projet de décision portant sur l'organisation du bureau de la logistique et un nouvel organigramme.

L'administration rappelle que l'organisation n'a pas évolué depuis 2008 et qu'elle a montré ses limites. La répartition des activités dans les subdivisions n'est pas logique et les subdivisions sont directement rattachées à la Chef de bureau ; les adjoints ne sont pas identifiés comme manager intermédiaires. Tous les problèmes remontent au niveau de la Chef de Bureau.

La modification porte sur :

- la suppression des postes d'adjoint au Chef de bureau,
- la création de deux pôles avec des postes de chef de pôle pour créer un niveau hiérarchique intermédiaire entre les subdivisions et la Chef de bureau,
- Une nouvelle répartition des différentes missions dans les subdivisions avec la création d'une nouvelle subdivision Environnement de travail.



FO a fait un certain nombre de remarques :

- Cette restructuration entraînera-t-elle des baisses de salaire pour certains personnels ?
- Pourquoi créer des pôles alors que dans les autres bureaux de Farman on a des Divisions et des subdivisions ?
- Pourquoi ne pas intégrer dans l'organigramme d'autres évolutions qui vont prochainement survenir (suppression du standard) ?
- Nous avons rappelé que nous avons demandé lors de la bilatérale du 20/12 (voir compte-rendu FO) qu'il était urgent d'évoquer un certain nombre de problèmes sur l'avenir de la logistique à Farman (remplacement des départs à la retraite, évolution des fonctions (tâches à sous-traiter et à garder en interne), avenir des Ouvriers d'Etat sur les postes d'encadrement,...
Pour FO, si ces sujets ne sont pas traités la restructuration proposée ne suffira pas à rassurer les personnels sur leur avenir.
- Enfin nous avons fait remarquer que ce point était à l'ordre du jour du CT alors qu'il nous semblait qu'il était déjà mis en œuvre.

La Secrétaire Générale a confirmé qu'aucun agent ne subira de baisse de salaire et qu'elle était favorable à créer deux divisions au lieu de deux pôles. Elle a donné son accord pour créer un groupe de travail afin de répondre aux questions que nous soulevions. Par contre il est nécessaire de réorganiser rapidement le bureau de la logistique par rapport aux différents problèmes de ces derniers mois qui ont conduit à la réunion d'un CSL.

Lors de la bilatérale, nous avons déjà déclaré que sans réflexion sur l'avenir de la logistique à Farman et sur le rôle que tiendront les personnels DGAC, nous ne validerions pas cette restructuration. Suite à l'accord donné par la SG sur l'ouverture prochaine d'un groupe de travail, nous avons décidé de nous abstenir sur cette restructuration qui, pour nous, ne résoudra pas les problèmes de fond.

La délégation FO : Adeline GAUGRY (SG) / Olivier GOURDON (SG) / Pierre GAUBERT (Expert FO)

